

La [COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER](#) / T : 03.21.91.38.58 cherche à développer les escales de paquebots, afin de faire de la ville un port de croisière, malgré le fait que cette année seulement deux bateaux vont y faire escale. La ville entend par cette volonté redynamiser le tourisme et le commerce local, les croisiéristes disposant généralement d'un bon pouvoir d'achat bénéfique pour l'économie. En comparaison, le [PORT DE CALAIS](#) accueille 16 départs et arrivées en 2016, c'est pourquoi la [COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS](#) / T : 03.21.10.36.36 a mis en place un club croisière et a participé à un salon à Hambourg. Elle vise désormais à déployer une véritable politique de communication sur son port. www.portboulogne.com